



Luxembourg, le 24 août 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO  
Président de la Chambre des Députés  
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH  
PARTEI

Chambre des Députés  
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :

*« L'attractivité des transports en commun au Luxembourg dépend de plusieurs facteurs, dont le prix et la fiabilité du service, mais également le confort offert pour la durée des trajets en bus et en train. Afin d'améliorer le confort dans leurs trains, plusieurs sociétés des chemins de fer européennes, dont celles dans nos pays voisins, ont décidé d'installer un service de wi-fi gratuit pour une partie de leur réseau.*

*Dans ce contexte, nous aimerons poser la question suivante à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures :*

- Monsieur le Ministre envisage-t-il la mise en place d'un service wi-fi dans les bus et trains opérés par les CFL ainsi que dans les bus privés circulant pour compte du Département ministériel des Transports ?*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.

Max HAHN  
Député

Claude LAMBERTY  
Député

9, rue du St. Esprit  
B.P. 510  
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1  
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu  
www.dp.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Fernand Etgen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 24 août 2016

Objet : Question parlementaire n° 2337 du 24.08.2016 de Monsieur le Député Max Hahn et de  
Monsieur le Député Claude Lamberty

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai d'un  
mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés